
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Via Secura,
en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Via Secura, sise chaussée d'Haecht 1405, 1130 Bruxelles, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Via Secura est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour les arrondissements judiciaires de Bruxelles, du Brabant Wallon, du Hainaut, de Namur, de Liège et du Luxembourg.

La dérogation aux titres requis concernant mesdames Marilys DREVET et Catherine GIOT est accordée.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.